

- P.1 NON à la haine rampante !...
- P.2 Elections de CMCAS : enfin !
- P.3 Revenir à une gestion directe par la CMCAS
- P.4 Compte-rendu CA du 31 mars

NON à la haine rampante !

La situation économique du pays est mauvaise. L'Europe n'est pas en meilleure posture. La crise est générale. Le processus enclenché est parfaitement connu, à savoir :

- **La crise financière entraine**
- **la crise économique qui entraine**
- **la crise sociale (chômage de masse) qui entraine**
- **la crise politique qui entraine**
- **la défiance des responsables qui entraine**
- **la montée des extrémistes qui entraine**
- **une menace pour la démocratie**

Il en résulte que tous les pays sont taraudés par la xénophobie, le rejet des étrangers, le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme, les populismes

Comme si les comportements haineux pouvaient apporter la solution miracle à la crise.

En France, nous n'échappons pas à ce climat délétère et l'épisode des élections municipales en a été un révélateur supplémentaire.

Nous autres, retraités, en lien avec les plus jeunes, nous devons rester vigilants et ne pas laisser les esprits se gangréner par des dérives dangereuses de l'intolérance et du rejet de l'autre.

Car rien de bon ne sortira de cette haine rampante.

« La haine, c'est la colère des faibles »

(Alphonse DAUDET, « les lettres de mon moulin »)

ELECTIONS DE CMCAS : ENFIN !

Tous les trois ans nous devons élire les administrateurs de nos CMCAS. Depuis 2011, aucun accord n'avait pu être trouvé entre les partenaires sociaux sur un protocole électoral qui sécurise le vote des agents actifs et inactifs.

- ✓ 2009 : Premières élections par vote électronique. De nombreux dysfonctionnements sont constatés : récupération massive de codes sans authentification des personnes, écrasement des votes par correspondance par les votes électroniques...
- ✓ 2011 : Un protocole électoral pour des élections en 2012 est présenté par les employeurs. Seule la CGT le signe. Les problèmes de 2009 n'étant pas corrigés, les 4 fédérations (CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO) s'y opposent.
- ✓ 2014 : Enfin un protocole mieux sécurisé : communication des codes pour le vote uniquement par voie postale, libre choix du mode de vote pour les retraités (vote par correspondance ou vote électronique), pas de double vote possible...
- ✓ La CFDT signe le 13 février ce protocole qui garantit le respect du vote. de chacun. Les élections devraient se dérouler du 24 au 27 novembre 2014.

Nos activités sociales autrement, c'est possible...

La FCE-CFDT revendique une gestion alternative à celle imposée, sans partage, depuis plus de 60 ans

Paris, le 21 février 2014

REVENIR A UNE GESTION DIRECTE PAR LA CMCAS DE TOURS-BLOIS

La **CFDT**, bien que contre la ligne hiérarchique unique, avait participé à la mise en place des Territoires (regroupement des CMCAS à l'échelle régionale) dans le cadre de la réforme « acti' en mouvement » qui depuis est devenue « acti' en évolution » et peut être que demain ce sera « acti' en révolution ou bien acti' en dislocation ». En effet, la **CFDT** en son temps avait aussi attiré l'attention sur les risques de cette réforme, confirmés par un droit d'alerte du personnel en date du 19 novembre 2009. Force est de constater que plus de 4 ans après, rien n'est solutionné, loin de là. Preuve en est de ce mal-être du personnel du territoire Centre, la grève de fin 2013.

Comique de la situation : du personnel (presque exclusivement CGT) en grève contre son employeur (normal me direz-vous) mais lui aussi CGT. Le syndicat se disant à la pointe de la défense des employés dans l'entreprise, serait-il pire quand il est lui-même en position d'employeur dans les activités sociales?

Autre preuve de cette gestion miraculeuse : La CCAS (Etat dans l'Etat) se garde 80% de la dotation initiale (du 1% statutaire attribué pour les activités sociales), hors participation des bénéficiaires, et ce, pour l'utiliser à 75% en charges administratives et charges de personnels.

La **CFDT** affirmait et continue d'affirmer que les finances de la CCAS sont au plus mal. Un retour de la capacité d'autofinancement de 20 millions d'euros, tant claironnée avant l'été 2013 dans un communiqué du président, ne sera pas au rendez-vous. Pire, on peut s'attendre à un nouveau déficit. Dans ces conditions, difficile de croire à de possibles emprunts auprès des banques, pourtant nécessaires à l'entretien du patrimoine. Dans ces conditions, comment parler d'évolution de celui-ci ?

Malgré cette situation connue de tous, et pour mener sa politique de syndicalisation avec les moyens des activités sociales, la CGT n'hésite pas en 2014 à subventionner de nouveau un festival de « SOULAC » qui génère officiellement 3 millions d'euros de dépenses auquel s'ajoutent les budgets octroyés par chaque CMCAS. La **CFDT** estime le coût total à 5 millions d'euros. Un simple rappel : plus de 50% d'extérieurs à nos activités sociales participent à ce festival.

Mais il est quand même surprenant, voire paradoxal, que la CCAS soit dépourvue de solidarité envers les CMCAS, qui pour certaines lui prêtent même de l'argent (200 000 € de Tours-Blois). C'est pourtant bien les CMCAS qui pourront développer les activités sociales et de santé, partout et pour tous !... Alors pourquoi refuser de leur attribuer une part plus importante du fonds du 1% qui leur permette enfin d'atteindre cet objectif ?

La **CFDT** le répète depuis des années, nous devons mettre en place une nouvelle organisation des activités sociales avec les CMCAS comme structures de base. Il s'agit de mettre en œuvre des politiques culturelles, de loisirs et sportives, proches des réalités de terrain, mais en disposant de réels moyens financiers et professionnels pour agir. Cela implique, en premier lieu, une nouvelle répartition du 1% qui permet de redonner toutes leurs prérogatives aux CMCAS. Cela implique aussi une diminution drastique des frais de gestion de la CCAS pour plus d'activités auprès des familles. Notre CMCAS doit redevenir la seule structure de proximité en contact direct avec nos bénéficiaires sans les contraintes imposées par l'adhésion au Territoire Centre.

C'est pourquoi lors de l'examen du budget 2014 de notre CMCAS (CA du 27/11/2013) la CFDT s'est abstenue pour cette raison et non par ce que ce budget était négligeable (commentaire désobligeant utilisé dans le CR du « Courrier des Pensionnés CGT-Energie 37 » pour critiquer l'abstention CFDT). La CGT locale préfère par contre ne pas commenter la gestion de ses camarades à la CCAS avec 876 000 € versés en décembre 2013 aux comptes de 8 Sociétés Civiles Immobilières déficitaires !...

Conseil d'administration CMCAS de TOURS

BLOIS du 31 mars 2014

- **Protocole d'élections de CMCAS**

La CGT fait une déclaration contestant fortement la signature de cet accord national avec les employeurs. Cette évolution du protocole de 2009 est une volonté de la CFDT. Elle permet une sécurisation de l'ensemble des opérations de vote. La déclaration alarmiste CGT n'a pas lieu d'être. Contrairement à ce qui est colporté, les retraités font bien partie du corps électoral de ces prochaines élections prévues en novembre 2014. ...

- **Création d'une SLVie sur le nouveau site EDF du Galion (550 agents)**

- Accord unanime pour la création de cette nouvelle SLVie qui portera le N° 10. Cette création nécessite l'accord du Comité de Coordination des CMCAS et une mise à jour du règlement particulier de notre CMCAS

- Fonctionnement transitoire avant les prochaines élections,

- Les syndicats CFDT, FO et CFE/CGC demande la mise en place d'élection dès l'accord du Comité de Coordination

- La CGT propose que la fonction de correspondant soit assurée par un détaché syndical CGT (qui serait déjà négocié avec les employeurs) et des permanences professionnelles comme sur les autres sites.

Vote pour une anticipation des élections : Pour CFDT/FO/CGC (9) Contre CGT (12)

- **Clôture des comptes 2013**

- La réception des documents comptables de la CCAS étant trop tardive pour être étudié avant le CA, la CFDT a refusé de se prononcer. Ce sujet est reporté à un CA extraordinaire fixé le 14 avril 2014 à 13h30.

- **Convention CNIL entre la CCAS/CMCAS** pour la mise à disposition du fichier des bénéficiaires de chaque CMCAS. La CFDT a proposé une version plus restrictive qui n'a pas reçu d'avis favorable, la CFDT s'est abstenue sur la convention rédigée par le CCAS.

- Pour la convention imposée par la CCAS CGT (12)

- Abstention CFDT /FO/CFE CGC (9)

La CFDT considère que la convention présentée ne permet pas de garantir un usage des fichiers limités aux seules activités sociales centralisés.

- **Questions diverses**

- **Festival de Soulac** : Nous avons demandé qu'un bilan soit réalisé à l'issue de cette manifestation comportant la liste complète des inscrits et leurs qualités (ouvrants-ayants droits et extérieurs), le coût financier y compris l'impact logistique et humain des services de la CMCAS et du Territoire.

- **Bilan financier des voyages 2013** : la CFDT demande la régularisation des bilans financiers de chaque voyage (trop ou moins perçus)

Les administrateurs CFDT :

B. QUIGNON, L. PERDRIAT, J.M. GERARD, Y. BAUCHE, L. JOURDAIN, J. MICHEL, J.M.LEFOULON